



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**A R R Ê T É N° 2020 - 06\_07\_001**

portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Notre-Dame de la Nativité située à FAVRIEUX (Yvelines) ;

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 5 décembre 2019 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que l'église Notre-Dame de la Nativité située à FAVRIEUX (Yvelines) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la présence de peintures murales de la fin du Moyen-Âge (XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècle) ;

**A R R Ê T E**

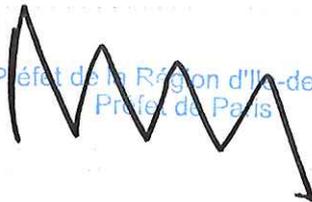
**ARTICLE 1<sup>er</sup>**-. Est inscrite au titre des monuments historiques en totalité l'église Notre-Dame de la Nativité sise 5, rue de l'Église à FAVRIEUX (Yvelines), située sur la parcelle n° 000 B 22 d'une contenance de 140 mètres carrés, figurant au cadastre section 0B, tel que délimité par un liseré rouge sur le plan ci-annexé, et appartenant à la commune de FAVRIEUX.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de Favrieux, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3 : Le préfet de la région Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à PARIS, le - 7 AVR. 2020

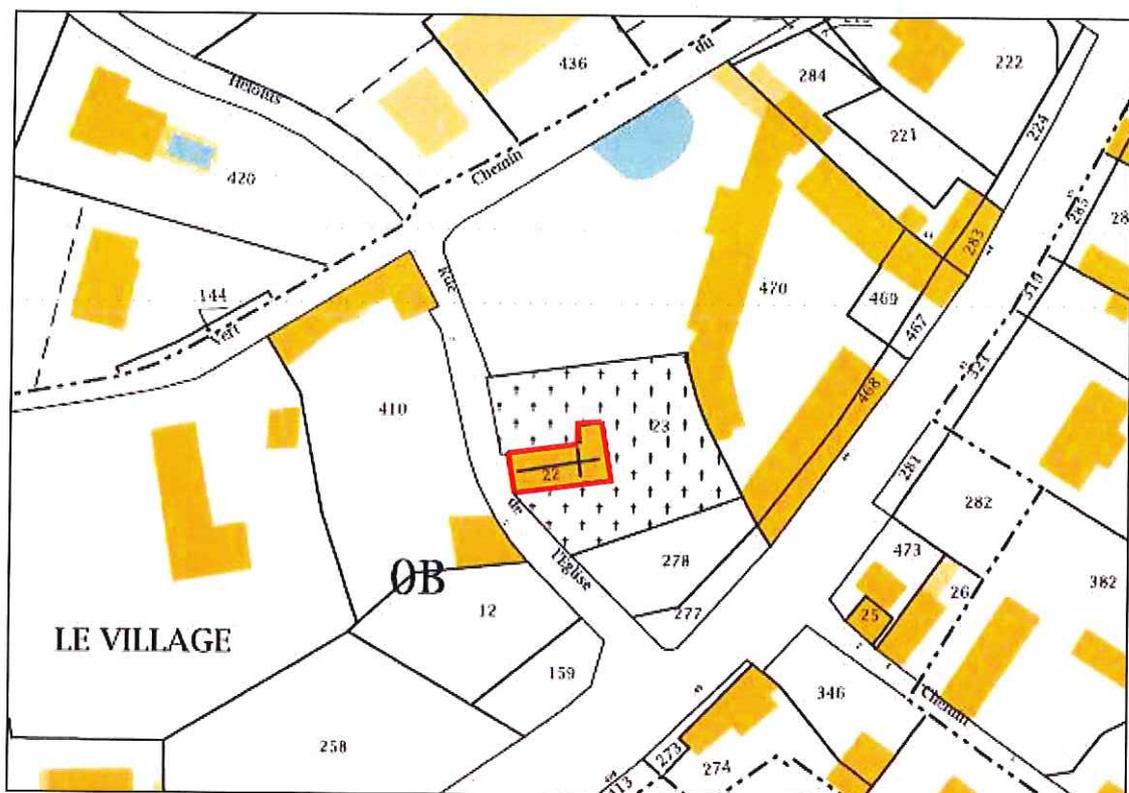
Le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris



Michel CADOT

**78 – FAVRIEUX – Eglise Notre-Dame de la Nativité**  
**Annexe à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques**

**PLAN**



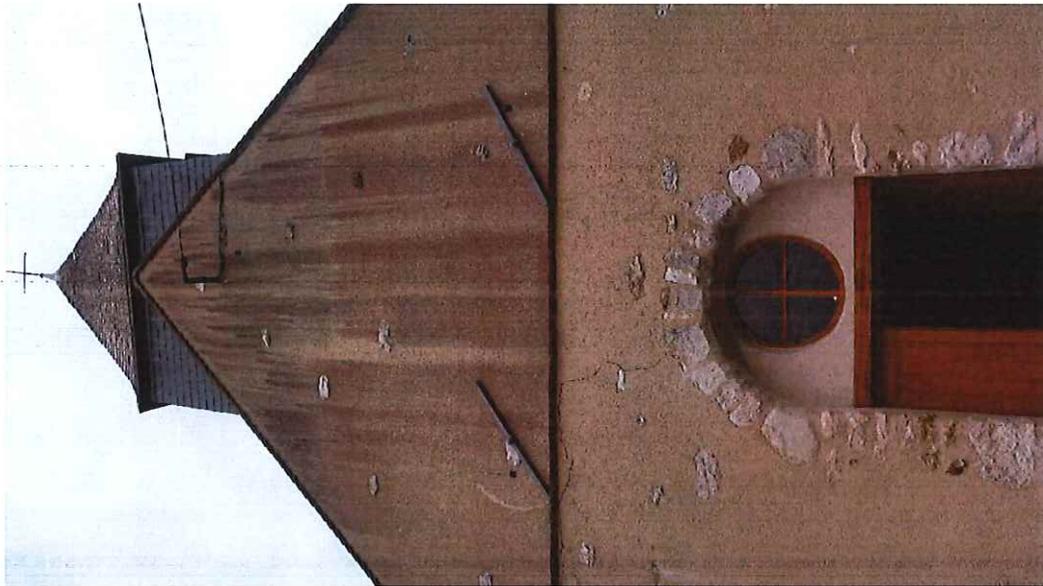
- 7 AVR. 2020

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

  
Michel CADOT

# 78 – FAVRIEUX – Eglise Notre-Dame de la Nativité

## Annexe à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques : iconographie



Façade occidentale



Paroi nord, 2<sup>e</sup> travée : saint Christophe et personnages dans la barque



Le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris

Page 1 sur 3

- 7 AVR. 2020

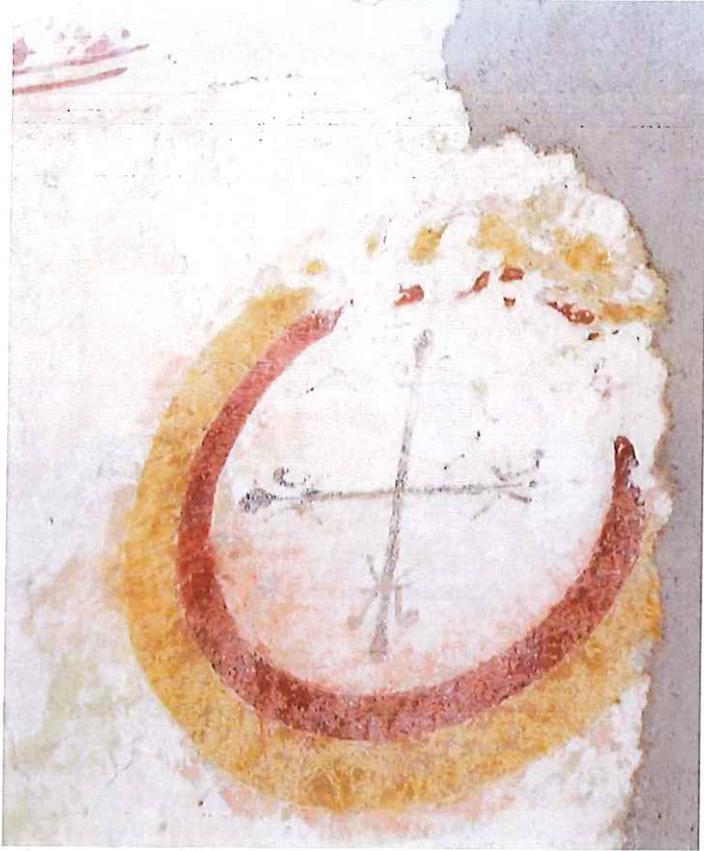
  
Michel CADOT



**Paroi nord, vue d'ensemble**



**Détail de la paroi nord, 3<sup>e</sup> travée : personnage en pied et Christ aux plaies**



**Détail de la paroi sud : croix de consécration**